



TARIFS 2026

Calcul de votre place: longueur navire hors tout x largeur navire hors tout x tarif appliqué

Tarifs en € TTC /m ²	JOURNALIERS			
	Basse Saison 01/11 – 01/04	Inter Saison 01/04 – 30/04 04/10 – 01/11	Haute saison 30/04 - 10/07 20/08- 04/10	Très Haute Saison 10/07 – 20/08
Vieux Port (VP)	1.59	2.55	7.03	9.24
Môle Estienne D'Orves (MEO)	0.91	2.48	5.37	7.29
Môle Jean Réveille (MJR)	0.81	1.77	3.86	5.12
Bassin Jean Lescudier (BJL)	0.71	1.06	2.35	2.94
Tender MEO (TMEO)	0.71	1.06	2.35	2.94

Tarifs en € TTC /m ²	FORFAITS		
	Basse Saison 15/10 – 01/04	Haute Saison 01/05 – 26/09	Annuels
Vieux Port (VP)	90.02	628.96	505.87
Môle Estienne D'Orves (MEO)	84.57	604.77	150.03
Môle Jean Réveille (MJR)	74.17	428.81	
Bassin Jean Lescudier (BJL)	64.84	252.84	150.62

Longueur hors tout des unités de passage autorisées par bassin :

- * Bassin Jean Lescudier : jusqu'à 25 mètres
- * Vieux Port : de 25 à 50 mètres
- * Môle d'Estiennes d'Orves : jusqu'à 90 mètres et tirant d'eau de 4 mètres maximum

Les tarifs ne comprennent pas la taxe de séjour

Les journées s'entendent de 14h à 12h le lendemain

Les tarifs comprennent l'eau et l'électricité sauf les tarifs journaliers TMEO qui cencentrent les tenders à couple

Les tarifs ne comprennent pas la location de raccord électrique

Nous rappelons que :

* dans les tarifs journaliers Vieux Port Haute Saison et Très Haute Saison, est prévu une intervention de plongeurs par jour (mise en place jusqu'à 2 lignes d'amarrage)

* dans les forfaits Basse Saison Môle Jean Réveille (MJR) et Bassin Jean Lescudier (BJL), est prévu une intervention de plongeurs par saison (ajustement des lignes d'amarrage).

Tout stationnement doit être acquitté à l'arrivée du navire dans le port

Les demandes de réservations (forfaits, passage) se font en ligne sur notre site www.portsaainttropez.com

* Les demandes de réservation pour les navires de + de 18m se font en ligne sur notre site via Magelan Eresa

* Les demandes de réservation pour les navires de - de 18m se font en ligne via Navily

Les réservations des navires de + de 18m sont confirmées à la suite du règlement des arrhes qui s'élèvent à 50% du total séjour (hors taxe de séjour et services en option)

Les chèques bancaires ne sont pas acceptés